



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 juin 2023

N° 230609041

JEUNESSE ET VIE DE QUARTIERS - Approbation d'une convention de partenariat avec le collège Rosa Parks de Gentilly pour la mise en place d'ateliers éducatifs partenariaux au collège Rosa Parks et dans les structures du pôle jeunesse de la ville de Gentilly

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin à vingt et une heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 2 juin 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme MELIANE - Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRESPIN - M. GUITOUNI - Mme ALITA - Mme SCHAFFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - Mme LABADO - M. BENAOUADI - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 26

Représentés : 7

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 0

ABSENTS REPRESENTES M. SEHIL par M. GUITOUNI - Mme GRUOSSO par Mme CARTEAU - M. MASO par Mme JAY - M. LEFEUVRE par M. EL ARCHE - Mme POP par M. MOKHBI - Mme GROUX par Mme VILATA - M. PELLETIER par Mme HERRATI.

SECRETARE Farid EL ARCHE

La séance est ouverte à 21h00.

.../...

JEUNESSE ET VIE DE QUARTIERS - Approbation d'une convention de partenariat avec le collège Rosa Parks de Gentilly pour la mise en place d'ateliers éducatifs partenariaux au collège Rosa Parks et dans les structures du pôle jeunesse de la ville de Gentilly

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Riad GUITOUNI Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de partenariat entre la ville de Gentilly et le collège Rosa Parks,

CONSIDERANT l'opportunité de renforcer les actions partenariales entre les structures du pôle jeunesse de la ville de Gentilly et le collège Rosa Parks pour mettre en place des actions éducatives en direction des collégiens,

APRES examen par la Commission « Une ville d'émancipation, d'éducation et d'avenir » en date du 30 mai 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** la convention de partenariat avec le collège Rosa Parks de Gentilly pour la mise en place d'ateliers éducatifs partenariaux au collège Rosa Parks et dans les structures du pôle jeunesse de la ville de Gentilly.

ARTICLE 2 – **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document établi à cet effet.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 16 juin 2023
Reçu en préfecture le 16 juin 2023
Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20230609-9234-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,
Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN



